Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 841

Artikel: On brade les principes
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1023140

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

On brade les principes

■ Bravo, M. Reagan !
Ainsi donc, si l'on en croit la presse, il aurait bel et bien livré des armes à l'Iran en échange d'otages américains. Voilà qui nous change agréablement de "l'usage établi de temps immémorial parmi les nations policées", qui est de livrer des armes pour rien, pour faire du fric, pour semer la... - oh ! pardon ; voilà que de nouveau je me laisse aller. Ces armes-ci, du moins, auront permis de rendre la liberté à quelques misérables, de sauver une ou deux vies...
Dans le même ordre d'idées, je me suis grandement réjoui d'apprendre par la radio que notre pays aurait livré des armes - des canons à tir rapide, si j'ai bien compris, qualité suisse irréprochable - aux résistants afghans. Manifestement, les résistants afghans sont les ressortissants d'un petit pays attaqué par un très grand. Espérons que nous allons continuer dans cette voie et livrer des armes, par exemple, au Nicaragua, menacé par la Contra - petit pays lui aussi menacé par un très grand. Seulement, à mon avis, c'est une erreur de le crier sur les toits et d'en parler à la radio, car enfin, de mauvais esprits pourraient nous faire le reproche de faire fi des principes de la neutralité.
Autre chose :
L'autorité genevoise a interdit - tenté d'interdire - une conférence du Sieur Roques, auteur d'une thèse *révisionniste* dans laquelle il nie l'existence des chambres à gaz d'Auschwitz.
Navré ! Pas d'accord, Pas d'accord du tout.
Voici quelque temps, j'ai contresigné une lettre adressée à la TV romande, lui demandant de renoncer à son émission "Le Pen". Je ne voyais pas, en effet, pourquoi *avec mon argent* de contribuable et d'abonné TV, on financerait une émission permettant à un poids lourd de l'extrême-droite française de diffuser ses idées (cela d'autant plus qu'on l'opposait à un "mouche" qui de toute évidence allait être mis KO au premier round !)
Dans le cas de Roques, il s'agissait d'une entreprise *privée*, financée par des fonds privés. En son temps, j'ai déploré l'interdiction faite à Dolorès Ibarruri, *la Pasionaria*, vieille femme pour laquelle j'avais plus que de l'admiration ! Aujourd'hui, de même, je déplore qu'on empêche de parler un homme pour qui j'ai plus que de l'antipathie !
... Et surtout dans le cas particulier, où il serait si facile de répondre - et il ne faut pas se lasser de répondre - de réfuter, de réaffirmer, ne serait-ce que pour nos jeunes, qui de plus en plus ignorent tout des années 40.
Facile de répondre :
La thèse de Roques est une critique du témoignage de Kurt Gerstein, SS nous dit-on.
Or ce témoignagne *n'a pas été retenu* par le Tribunal de Nuremberg. Ainsi donc, il n'a aucunement servi à établir l'existence des camps d'extermination.
Pourquoi n'a-t-il pas été retenu ? Certaines raisons sautent aux yeux :
1. Gerstein était mort et par conséquent ne pouvait comparaître, préciser son témoignage.
2. On avait des dizaines, des centaines de témoins *vivants* à disposition, dont Hoess, chef du KZ d'Auschwitz.
D'autres raisons encore : le témoignage de Gerstein présente la fâcheuse particularité de mettre en cause le Saint-Siège, les Américains, qu'il aurait dûment avertis de ce qui se passait, et qui n'ont pas réagi ou pu réagir...

JC

RECTIFICATION ET PRECISIONS

■ Un lecteur jurassien nous a téléphoné pour nous signaler une erreur dans l'éditorial de notre dernier numéro (DP 840). En parlant des "jeunes cadres" du PDC, nous avons donné les exemples de François Lachat et de Jean-Philippe Maître en leur attribuant la fonction de Conseillers d'Etat. Or la République et canton du Jura donne aux membres de son Gouvernement le titre de Ministres. Que nos lecteurs de Porrentruy, de Delémont et d'ailleurs veuillent bien nous excuser d'avoir emprunté ce raccourci.

■ Egalement dans notre dernière édition, nous avons reproduit en page quatre un plan du noeud ferroviaire de Bussigny en omettant de préciser qu'il était extrait de l'*Encyclopédie vaudoise* (éditions *24 heures*, tome VIII, page 110).

■ Enfin, un tout dernier mot sur la presse quotidienne lémanique : notre confrère Jean-Philippe Chenaux tient à corriger un lapsus, dû à sa propre plume. Dans la rectification qu'il a fait paraître en page deux de DP 840, "une fâcheuse distraction lui a fait dire que la conférence à laquelle se référait Ernst Bollinger avait été organisée par le Cercle de la presse lausannoise et qu'il n'était pas membre de cette institution ; dans les deux cas, il fallait lire Cercle LIBERAL lausannois.

PRIX LITTERAIRES : DEUX AUTEURS ROMANDS DISTINGUES

■ (*hg*) Automne, saison des prix littéraires.
Le 17 novembre, en son hôtel de Massa, Faubourg Saint-Jacques à Paris, l'Association des écrivains de langue française a décerné plusieurs prix littéraires à des auteurs sélectionnés dans le vaste territoire de la francophonie. Un des lauréats du prix Alpes-Jura 1986 a été notre ami Gilbert Baechtold, pour son ouvrage "Quand les serpents naviguent" (éd. P.-M. Favre), qui avait fait l'objet de notre chronique du 19 septembre 1985 (DP 788). Ce prix lui a été décerné ex-aequo avec Bertil Galland pour "Le Nord en hiver" (Payot).
Aujourd'hui, "il n'est bon bec que de Paris", plus encore qu'à l'époque lointaine où François Villon composait sa "Balade des femmes de Paris"
A côté de la grosse artillerie des prix littéraires de fin d'année, mais dans la même foulée, deux auteurs romands ont été distingués. Bravo !